



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 7 décembre 2023

La mise en ligne sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : 7 décembre 2023

### DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 29 novembre 2023

Date de la convocation : 23 novembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 23 novembre 2023

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**

**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC**

Le mercredi 29 novembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :** Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

**Étaient représenté(e)s :** -

**Étaient absents :** Marion CARDINAL, Guillaume RIOU, Gill SALHI.

Délibération CM 2023-051

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques ;

Considérant l'absence de remarques, d'observations sur le projet de procès-verbal transmis ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2023.

La secrétaire de séance,  
Annie YVINEC

Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN


